

THE SMART MONEY IS ON



GUIDE DE DONNÉES

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT



GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT

GARANTIE LIMITÉE

Garantie limitée du fabricant Double Coin Radial TBR
(Truck and Bus Radial) Tire Limited – 1er janvier 2017

POUR OBTENIR UN RAJUSTEMENT

- Vous devez amener le pneu faisant l'objet du rajustement chez un détaillant de pneus commerciaux pour camions Double Coin autorisé. (Vous pouvez consulter l'annuaire ou encore visiter notre localisateur de détaillants en ligne de Double Coin)
- Vous devez assumer les taxes, les frais et le coût de tout service additionnel acheté lors du rajustement.
- Aucune réclamation ne sera acceptée si elle n'est pas soumise à Double Coin au moyen du formulaire à cet effet (fourni par votre détaillant de pneus commerciaux pour camions Double Coin) dûment rempli et portant votre signature à titre de propriétaire du pneu faisant l'objet d'un rajustement ou celle de votre mandataire.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU DES RENSEIGNEMENTS

- Communiquez d'abord avec le détaillant de pneus commerciaux pour camions Double Coin le plus proche.
 - Pour obtenir de l'aide supplémentaire :
- Visitez notre site Web au : www.doublecointires.com
 - Envoyez un courriel à notre service des relations avec la clientèle à info@doublecointires.com ou écrivez à Double Coin Customer Assistance Service Department 406 E. Huntington Drive, Suite 200 Monrovia, CA 91016

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE ?

Vous pouvez bénéficier des avantages de cette garantie si vous respectez l'ensemble des critères suivants :

- Vous êtes le propriétaire ou le mandataire du propriétaire de pneus radiaux neufs de camion léger ou de camion de poids moyens Double Coin.
- Vos pneus portent le numéro d'identification prescrit par le Department of Transportation (DOT) et ne portent pas la marque « NA » (Not Adjustable/Non réparable).
- Vos pneus de camion/autobus Double Coin ont uniquement été utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont été initialement installés selon les recommandations du fabricant du véhicule ou de Double Coin.
- Vos pneus ont été achetés le ou après le 1er janvier 2007.

CE QUI EST COUVERT PAR CETTE GARANTIE, ET DURÉE DE LA GARANTIE

- GARANTIE DE REMPLACEMENT SANS FRAIS À**
Tout pneu de camion/autobus Double Coin couvert par cette garantie qui devient inutilisable en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux durant les premiers 50 % de la vie utile de la bande de roulement d'origine (calculés en soustrayant de moitié la différence entre la profondeur de la bande de roulement d'origine du pneu neuf et 2/32 po de la profondeur de la bande de roulement d'origine du pneu neuf) sera admissible à un remboursement par Double Coin de son coût de remplacement pour un pneu de camion/autobus Double Coin, plus les coûts de montage et d'équilibrage, de la façon suivante :
 - Le pneu Double Coin défectueux doit être remplacé par un nouveau pneu Double Coin comparable par un détaillant de pneus de camion/autobus Double Coin autorisé.
 - Les coûts de montage et d'équilibrage seront remboursés jusqu'à concurrence de 16,00 \$ par pneu.
 - Les taxes et les frais applicables sont à la charge du propriétaire du véhicule.
 - Le remplacement sans frais à 50 % d'usure s'applique uniquement aux pneus de première qualité. Les pneus présentant des défauts d'aspect, portant la marque NA, rechapés ou abîmés par des avaries routières sont strictement exclus.

* à l'exclusion des pneus radiaux ST

- REMPLACEMENT AU PRORATA**

Les pneus de camion/autobus Double Coin couverts par cette garantie qui deviennent inutilisables en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux durant la vie de la bande de roulement d'origine (jusqu'à 2/32 de pouce résiduelle restante) feront l'objet d'un remboursement au prorata à leur propriétaire. Seuls les coûts de montage et d'équilibrage, ainsi que les taxes et autres frais applicables sont à la charge du propriétaire.

CALCUL DU REMBOURSEMENT AU PRORATA

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le « prix de rajustement prédéterminé » en vigueur de Double Coin ou le prix de vente en vigueur annoncé par le détaillant qui procédera au remplacement (selon le moins élevé des deux) selon le pourcentage d'usure de la bande de roulement d'origine au moment du remplacement. Vous devez assumer le coût de montage et d'équilibrage du pneu de remplacement Double Coin neuf ainsi que toutes les taxes et les frais applicables.

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT AU PRORATA

Si la profondeur de la bande de roulement utilisable d'origine du pneu défectueux était de 16/32 po, et que la bande de roulement est usée jusqu'à 8/32 po, le pourcentage d'usure est de 50 %; vous devez donc payer 50 % du prix déterminé pour le rajustement ou du prix de vente en vigueur annoncé pour un pneu comparable, plus toutes les taxes applicables sur le nouveau pneu de remplacement comparable au moment du rajustement. Si le prix du pneu comparable est de 400,00 \$, vous devrez donc déboursier 200,00 \$ plus toutes les taxes applicables, plus les taxes applicables sur les frais de montage, d'équilibrage et autres.

DÉFINITION D'UN PNEU COMPARABLE

Un pneu Double Coin neuf comparable peut être un pneu identique à celui à remplacer ou, si le même pneu n'est pas offert, un pneu de construction et de qualité équivalents dont le flanc ou la bande de roulement diffèrent. Si le pneu de remplacement choisi coûte plus cher que le même comparable, vous devrez assumer la différence de prix. Tout pneu de remplacement vendu en vertu de cette garantie sera couvert par la garantie Double Coin en vigueur au moment du remplacement.

CE QUE CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS

L'usure irrégulière ou les dommages du pneu causés par :

- Avaries routières (incluant perforations, coupures, accrocs, dommages causés par les freins, etc.).
- Accident, collision ou incendie.
- Pression de gonflage inadéquate, surcharge, patinage à haute vitesse, utilisation ou usage inappropriés, négligence, course, dommages consécutifs à l'utilisation de chaînes, montage ou démontage inadéquats.
- État mécanique du véhicule.
- Défaut de roulement après les premiers 2/32 po d'usure de la bande de roulement ou causé par des roues endommagées ou par le mauvais état du véhicule.
- Tout pneu modifié délibérément après sa sortie d'une usine de fabrication Double Coin pour en modifier l'aspect (par exemple, insertions blanches sur un pneu noir).
- Les pneus fissurés par l'usure du temps et qui ont été fabriqués dans les cinq (5) ans ou plus précédant la réclamation (7 ans dans le cas de produits OptiGreen SmartWay-verified) ne sont pas couverts.
- Cette garantie limitée est applicable uniquement aux États-Unis au Canada, au Mexique et en Amérique centrale, et tout pneu utilisé ou monté sur un véhicule enregistré ou utilisé hors des É.-U., du Canada, du Mexique et de l'Amérique centrale n'est pas couvert par cette garantie.
- Les pneus marqués « NA » (non réparable) ou présentant des défauts d'aspect, ou ayant déjà été réparés.

Défaillance, dommage ou usure irrégulière causés par :

- Accident ou vandalisme, parallélisme ou équilibrage inadéquat, amortisseurs ou freins défectueux.
- Mauvais état mécanique du véhicule, incluant parallélisme ou équilibrage inadéquats, amortisseurs ou freins défectueux.
- Montage du pneu inadéquat, utilisation d'une chambre à air inappropriée.
- Altération du pneu, ajout d'un matériau étranger ou transfert d'un véhicule à un autre.
- Le pneu pour camion/autobus est défaillant en raison d'un mauvais rechapage ou de l'utilisation d'un matériau défectueux.
- Les coûts associés au montage et à l'équilibrage, sauf ce qui est mentionné précédemment.
- Perte de temps ou d'usage, désagrement ou dommage accessoire ou indirect de quelque nature que ce soit.
- Matériau ajouté au pneu après sa sortie d'une usine de fabrication de pneus Double Coin (par exemple : produit de remplissage, d'étanchéité ou d'équilibrage). Si le matériau ajouté est la cause de la mise hors service du pneu, le pneu ne sera pas réparé.
- Perte de temps, désagrement, perte d'usage du véhicule, dommage indirect ou accessoire.

GARANTIE DE 7 ANS SUR LES CARCASSES

Depuis le 19 avril 2017, toutes les carcasses de pneus Double Coin qui ont été fabriquées, selon le numéro de série du DOT, à partir de la première semaine de janvier 2017, sont garanties contre tout défaut de fabrication ou de matériaux à 100 % pour le premier, le second et le troisième rechapage, pour une période de sept ans suivant la date d'inscription du numéro de série du DOT sur la carcasse. Si un détaillant de pneus Double Coin, après examen de la carcasse, décele un tel défaut, Double Coin remboursera le prix de la carcasse à son propriétaire selon le tableau suivant :

VALEURS DES CARCASSES DOUBLE COIN	
DOUBLE COIN POUR CAMIONS ET AUTOBUS LÉGERS	VALEURS DES CARCASSES DOUBLE COIN
8, 8.5R17.5	\$15.00
8R19.5	\$15.00
SANS CHAMBRE À AIR	
9, 10, 11R17.5	\$20.00
9, 10R22.5	\$40.00
11R22.5, 24.5	\$65.00, \$70.00
12R22.5, 24.5	\$70.00
44S/50R22.5	\$100.00
SANS CHAMBRE À AIR À PROFIL BAS	
215, 235/75R17.5	\$15.00
225, 245, 265	\$30.00
245, 265/75R22.5	\$15.00
255, 275/70R22.5	\$65.00
295/75R22.5	\$65.00
295/80R22.5	\$65.00
285/75R24.5	\$75.00
315/80R22.5	\$65.00
385, 425, 44S/65R22.5	\$65.00
AVEC CHAMBRE À AIR	
10.00R20	\$50.00

VOS DROITS EN VERTU DE LA LOI

Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte qu'il se peut que les limitations ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas à vous. Aucun représentant ou détaillant n'a l'autorité de faire quelque déclaration ou promesse que ce soit, ni de conclure d'entente au nom de Double Coin, sauf disposition contraire dans ce document. Tout pneu, même s'il a été bien fabriqué, est susceptible de présenter des défaillances ou de devenir inutilisable en raison de conditions indépendantes de la volonté du fabricant. Cette garantie ne peut en aucun cas constituer une déclaration quant à l'impossibilité pour un pneu de présenter une défaillance. Cette garantie vous donne des droits juridiques spécifiques, et il se peut que vous puissiez également bénéficier d'autres droits pouvant varier d'une juridiction à l'autre. Cette garantie limitée s'applique uniquement aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Amérique centrale.

FIN DE LA GARANTIE

La totalité de la vie utile de la bande de roulement d'origine du pneu est épuisée, et la garantie applicable sur le pneu neuf prend fin lorsque les témoins d'usure de la bande de roulement deviennent visibles, ou cinq (5) ans à compter de la date de fabrication du pneu d'origine (facture du client requise comme preuve d'achat). En l'absence d'une preuve d'achat, la date de fabrication servira à établir l'âge du pneu. Les carcasses Double Coin continueront d'être garanties au-delà de la couverture d'origine pour une période de 7 ans à compter de la date de fabrication ou de la date d'achat, tel qu'indiqué ci-dessus.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Des blessures ou des dommages matériels graves peuvent survenir en cas de :

- DÉFAILLANCE DU PNEU EN RAISON D'UN SOUS-GONFLAGE OU D'UNE SURCHARGE.** Suivre les directives contenues dans le manuel du propriétaire ou sur l'étiquette d'identification des pneus se trouvant dans le véhicule.
- DÉFAILLANCE DU PNEU EN RAISON D'UNE VITESSE EXCESSIVE.** Suivre les directives contenues dans le manuel du propriétaire ou sur l'étiquette d'identification des pneus se trouvant dans le véhicule.
- EXPLOSION DE L'ENSEMBLE PNEU/JANTE EN RAISON D'UN MONTAGE INADÉQUAT.** Seuls des techniciens spécialement formés doivent monter des pneus.
- PNEUS RADIAUX MONTÉS SUR DES JANTES NON APPROUVÉES**
- DÉGONFLAGE INCOMPLÉT DES ENSEMBLES SIMPLES OU DOUBLES AVANT LE DÉMONTAGE.**
- PATINAGE DU PNEU.** Ne pas faire patiner les pneus sur des surfaces glissantes comme la neige, la boue, la glace, etc., à une vitesse supérieure à 35 mi/h (55 km/h) telle qu'affichée à l'indicateur de vitesse. Un patinage excessif des roues peut causer des blessures corporelles ou des dommages graves, y compris la désintégration d'un pneu ou le bris d'un essieu.

DOUBLE COIN

406 E. Huntington Drive, Suite 200
Monrovia, CA 91016
1-888-226-5250
www.DoubleCoinTires.com